LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Centre de Marée
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 99 14 59
Courriel : lapp@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754

CONSEIL CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 16 octobre 2020

La réunion du Conseil Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe a eu lieu le vendredi 16 octobre 2020 à 15h00 dans la salle de réunion du Grand bleu sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de M. NICOLLE, remplaçant de M. PALALDIN
2. Situation de la criée à date
3. Point sur les travaux- investissements en cours
4. Questions diverses

M. PALLADIN regrette une nouvelle fois la non-présence des acheteurs qui déséquilibre la représentativité du Conseil.

1. Présentation Laurent NICOLLE

M. PALLADIN indique qu'il fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois. Laurent NICOLLE prendra la direction générale à compter du 1er novembre 2020.

2. Situation de la criée

M. PALLADIN dresse le bilan de l'activité de la SAEML en général et de La Turballe en particulier au 30 septembre 2020.

L'année 2020 sera une année très particulière avec une diminution de la valeur de près de 25% par rapport à 2019. Il est possible d'atteindre en fin d'année un perte de 20%. On constate une chute de 50% sur les principales espèces de la criée (thon, merlu, seiche). Le niveau de débarquement de la sardine est relativement stable avec 400 t débarquées à ce jour.

Sur le Croisic, la baisse sur la valeur des produits débarqués est limitée à 5% notamment grâce à la présence importante des poissonniers. Cependant, les annonces de couvre-feu dans les grandes agglomérations liées au reconfinement de certaines zones en Espagne pourraient avoir un impact négatif sur le marché.

Une nouvelle association d'acheteurs (OPAM) a été autorisée à travailler depuis cet été avec la Halle à marée. 2 acheteurs achètent dorénavant de manière régulière. Cette nouveauté entraine l'émission de deux factures pour les navires.

Sur l'activité des élévateurs, la baisse du nombre de mouvements de 25% s'explique par le confinement.

Un point est fait ensuite sur les différents investissements au cours parmi lesquels :

- Les deux élévateurs à bateaux dont le 450T qui est en cours d'assemblage sur le port. Le 40T est quant à lui toujours en préparation en Italie. Des améliorations restent à apporter sur le process de peinture.

- L'installation du nouveau système de réfrigération au Croisic. Il permettra à la criée de ne plus émettre de GES. Les travaux ont commencé. La date d'achèvement du chantier est programmée pour début 2021 (1er trimestre).

- Base de maintenance EDF : les locaux sont eux aussi en cours de construction. Durée prévue : 12 mois. Un double contrôle d'accès sera installé : borne+portail. Un système de lecture de plaque d'immatriculation est prévu à terme. La signature d'un avenant à la convention avec EDF a permis de conserver le quai des Espagnols disponible pour les débarquements pêche.

- Extension du Port : Le début des travaux est conditionné par un certain nombre d'autorisations délivrées par l'Etat. Selon M. PORCHET-LABREUILLE, tout est fait pour qu'elles puissent être faites pour fin Novembre-Début Décembre. Une Commission Nautique Locale est prévue le 3 décembre. Une autre réunion se tiendra le 6 novembre prochain avec les parties prenantes au dossier.

  L'impact des travaux est important sur les conditions d'exploitation du port :
  - Perte de surface de près de 50% sur l'aire technique ;
  - Le carénage des navires de pêche reste prioritaire ;
  - Une partie du parking plaisance sera récupérée pour le stationnement des navires et limiter ainsi les pertes d'exploitation.
  - La question des box est importante : Comment et combien de box seront démolis ? Cette phase de travaux n'a pas encore été définie complétement mais nous avons demandé à ce que les box qui seront détruits soient reconstruits. Idéalement, compte tenu de la demande, il faudrait prévoir plus de box et les attribuer aux entreprises nautiques (afin de renforcer l'offre de services) et aux pêcheurs.

3. Barème 2021

Le projet de barème ne fait l'objet d'aucune observation. Il est précisé qu'un forfait pour dépôt illicite de déchets non portuaires est introduit.

4. Points divers

Equipements de quai

- Echelles de quai : Le Conseil est informé que certaines échelles sont dégradées voire inutilisables. Les échelles comme les chariots et les grues ont fait l'objet d'un diagnostic. Les travaux de remise en état des grues ont commencé. Ils doivent se finir fin 2020. Sur les chariots, ils sont maintenant identifiés par la criée pour que le service maintenance intervienne. Sur les échelles, des échanges sont en cours avec le syndicat mixte pour en acquérir et remplacer celles défectueuses.

- ***Entretien et propreté du port***

Un nettoyage des échelles est à prévoir (huitres, algues..)

- ***Autres demandes diverses***

Il faudrait prévoir une grue de plus grande capacité compte tenu de l'augmentation du poids des équipements des bateaux. (entre 2-5 T). Son emplacement reste à déterminer.

Il faudrait prévoir un cheminement de câble du côté Garlahy.

Le stationnement des navires est évoqué. Il est demandé que les navires ne stationnent pas sous la machine à glace, sous les postes à gasoil ni sous les grues.

Enfin, la question des chariots est abordée. La demande des professionnels est de bénéficier de chariots en bon état de fonctionnement et en nombre suffisants.

Tous ces points sont en cours de traitement ou seront traités par le port.

La réunion s'est achevée à 16h30.